

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 15 octobre 2025

7 tonnes de tabac saisies par les douaniers de Cherbourg dans un chargement de nouilles



C'est en gare maritime que la brigade des douanes de Cherbourg procède au contrôle d'un camion à destination de l'Irlande le 9 octobre au matin. Au total les agents extraient 7 tonnes de cigarettes de contrebande pour une valeur estimée sur le marché illicite à 4 576 000 euros.

Le début du contrôle est effectué par la maître de chien stupéfiants, assistée d'un agent de la brigade qui sollicite la présentation des documents relatifs au transport. C'est un chargement de nouilles et de *cannolis* siciliens de 19 tonnes qui est déclaré, en provenance d'un expéditeur basé en République tchèque et à destination de l'Irlande, la mise à bord ayant été réalisée aux Pays-Bas.

Lors de la visite de la remorque, les agents découvrent plusieurs palettes dont les deux premières sont effectivement composées de produits alimentaires. La progression à l'intérieur du chargement étant impossible, les agents décident de poursuivre les investigations au quai de visite qui permet un déchargement partiel. L'examen complet du chargement aboutit à la découverte de vingt-deux palettes de cigarettes de contrebande représentant un poids total de 7 tonnes de tabac.

Le chauffeur, déféré en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) le 11 octobre a été condamné à douze mois d'emprisonnement avec sursis, assortis d'une interdiction du territoire français pour une durée de deux ans, et au paiement d'une amende douanière de 4,5 millions d'euros.

Les cigarettes de contrebande saisies ont été détruites par incinération ce 15 octobre à Caen (vidéo ci-dessous).

En 2024, la douane française a saisi 488,73 tonnes de tabacs de contrebande avec une prédominance sur le vecteur routier (64 %).

Les organisations criminelles diversifient leurs activités avec les produits du tabac en raison de gains financiers qu'elles peuvent en retirer. Le trafic de tabac s'intègre dans un environnement de « polycriminalité » où se mêlent stupéfiants, contrefaçons et tabacs.

[POUR ALLER PLUS LOIN](#)

- [Album photos : Ici](#)
- [Vidéo de la destruction : Ici](#)

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : DOUANE FRANÇAISE

Contact presse :

Service de presse de la douane : Tél : 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714 / 4889
presse@douane.finances.gouv.fr